

BUDGET PRIMITIF 2020

Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune de St-Paul publié en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 561
2	Produit des impositions directes/population	477
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 410
4	Dépenses d'équipement brut/population	471
5	Encours de dette/population	1054
6	DGF/population	205
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,80%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	116,90%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	74,70%

Le Maire informe par ailleurs ses administrés que les budgets primitifs 2020 :

- de la commune
- des pompes funèbres

Sont consultables à l'hôtel de Ville (Service Comptabilité) et dans les mairies annexes.